

LA FEUILLE DE CHOU VERT

Le journal de la locale *ecolo* de Chastre

N°27
novembre
2011

C'est pour demain !

ÉDITO

Comme les feuilles qui tombent, et qui annoncent l'automne, il y a des signes qui ne trompent pas.

La nervosité, en même temps que la ferveur renouvelée de notre bourgmestre à faire le décompte des mains qu'il serre... Ou bien l'éclosion d'affiches qui voudraient déjà nous projeter en 2020, alors que les enjeux de 2012 sont à nos portes... Les quotidiens qui font la liste des listes, se demandant qui se présentera devant l'électeur... Le terrain de foot qui est renouvelé à grands frais (soyez contents aujourd'hui, vous payerez demain). Et parions que d'ici quelques mois, on roulera sans problèmes de Saint-Géry à Gembloux autrement qu'en 4x4. Vous n'avez rien vu en six ans... mais soyez sûr qu'on va vous en mettre plein la vue les mois à venir ! Les communales approchent.

Ils vous affirment que le programme de la majorité est réalisé à quatre-vingts ou nonante pour cent. Y croyez-vous vraiment ? Et d'ailleurs, étiez-vous bien d'accord avec ces points dans laquelle

la majorité a mis son énergie, et votre argent ? Ou bien aviez-vous précisément voté pour les dix ou vingt pourcents qui n'ont pas été réalisés ?

Ce qui a été fait ? C'est grâce à eux. Ce qui ne l'a pas été ? C'est la faute à la crise, à pas de chance, à la tutelle. À l'école, l'élève médiocre ne se défend pas autrement !

Il est grand temps d'évaluer le travail fait, le sérieux et la rigueur de vos représentants.

Il est surtout temps de vous demander, face à une majorité sans perspectives à long terme, comment vous rêvez votre commune de demain.

Démocratie représentative ne signifie pas que, les élections passées, vous n'avez rien à dire. Mais s'il y a bien un moment pour intervenir, c'est avant les élections. Pour faire inscrire dans le programme du parti qui a votre préférence, les axes de ce que vous voulez voir réaliser. Pour y faire aussi inscrire la manière de les réaliser : avec la participation de la population plutôt que

dans des solos aussi désastreux que pitoyables.

Démocratie signifie aussi, en principe, que vous ayez le choix. Pas seulement celui de voter ou non, ou celui de voter pour des majorités et des oppositions déjà désignées. Mais bien que votre voix puisse décider qui va conduire la commune.

En se présentant en bloc, toutes les composantes de la majorité actuelle - MR, PS et cdH - font une fois encore tout pour que ce choix vous soit retiré. N'oubliez pas, tout de même, que ce choix de la majorité future reste le vôtre, et que vous serez seul dans l'isolement.

Que la nervosité de la majorité n'a pas d'autre origine...

Quoi, vous ne le saviez pas ? Les prochaines élections communales, c'est le 14 octobre 2012 !

C'est sûr, les élections, c'est pour demain !

Charles LEMAIRE



La locale Ecolo organise la

Distribution de Pieds de Vignes

le samedi 26 novembre

de 14 h à 16 h, chez Nicole et Christian Langerôme

45 route provinciale, à Blanmont

100 pieds de vignes, de cépages résistant aux maladies, garantis sans OGM, et bien adaptés à nos climats seront distribués. En raisin blanc, les cépages Solaris et du Palatinat ; en raisin rouge, du Muscat bleu et du Régent. Les plants de vigne seront distribués à raison d'un par famille, en échange d'une « bonne idée pour notre commune ». Un spécialiste de la culture de la vigne sera présent et prêt à éclairer tous ceux qui veulent se lancer dans l'aventure. Si votre plant de l'an dernier a souffert des intempéries et a périclité, venez en discuter et... en chercher un autre !

Au plaisir de vous y retrouver.

La commune est le niveau de pouvoir le plus proche des gens dans une Belgique fédérale. Celle-ci comprend en effet plusieurs niveaux de pouvoir : les niveaux fédéral, communautaire, régional et provincial et, enfin, la commune. Nous y voici.

Que fait ma commune ?

La commune fait ce qu'elle veut. En théorie du moins. Elle peut presque tout faire... sauf ce qui est réservé à d'autres niveaux de pouvoir. Les compétences communales sont donc très larges. Elles concernent tout ce qui relève de « l'intérêt communal », c'est-à-dire de nos besoins collectifs. Dans le désordre : l'enseignement, l'action sociale, la santé, la sécurité... mais aussi, par exemple, la distribution de l'eau, du gaz et de l'électricité, ou encore l'environnement. En réalité cependant, les choses sont plus compliquées. Pour certaines matières qu'elle traite, la commune perd sa liberté de manœuvre : elle est soumise à une tutelle. Celle de la Région wallonne ou celle de la Province. D'autre part, certaines autorités supérieures lui délèguent des responsabilités. Dans un budget communal, cinq à dix pour cent du budget seront alloués à des compétences d'autonomie communale stricte. C'est maigre en définitive. Revenons à ces compétences communales.

Les communes ont des missions légalement **obligatoires**. Il y a l'entretien des voiries communales, l'organisation et le cofinancement du Centre Public d'Action Sociale (CPAS), l'organisation de l'enseignement communal primaire, la tenue des registres de l'état civil, l'établissement des listes électorales, le maintien de l'ordre, etc.

Il y a ensuite des activités communales dites **facultatives**. La commune les entreprend, ou pas, selon ses priorités. Veut-elle construire un hall sportif ou une maison des jeunes ? Installer une piste cyclable ? Construire des logements sociaux ? Mettre en œuvre des mesures énergétiques pour réduire ses factures ? Subventionner des écoles... ? La liste des actions possibles est infinie.

Comment fonctionne ma commune ?

Pour tout ce qu'elle doit faire et veut faire, la commune a besoin de person-

nes et de ressources.

Voyons d'abord les personnes. Ce sont les acteurs-clés de la vie communale. C'est un « parlement » (le Conseil communal), un « gouvernement » (le Collège communal), et une administration. Mais n'oublions ni les « commissions consultatives communales », ni le CPAS.

Le Conseil communal

Il détient le pouvoir législatif de la commune. Ses compétences sont définies dans une loi appelée « Code de la démocratie locale et de la décentralisation » (CDLD). Nous élisons nos conseillers communaux le deuxième dimanche d'octobre, tous les six ans. Combien de conseillers ? Ça dépend du nombre d'habitants. Nous en avons dix-sept aujourd'hui, ils seront dix-neuf après les prochaines élections. Les sièges à pourvoir sont répartis entre les différentes listes en présence selon un système proportionnel dit « Imperiali ». Voulez-vous en être ? Chacun — pour peu qu'il soit citoyen européen... et qu'il récolte un nombre de voix suffisant ! — peut devenir conseiller. Serez-vous rémunéré ? Oui, avec un jeton de présence. À Chastre, c'est soixante-et-un euros bruts par séance du Conseil. C'est tous les mois. Les séances sont publiques.

Trois listes se sont présentées à Chastre en 2006 : une liste Intérêts Communaux réunis (ICr) regroupant des membres du PS, du MR et du cdH, une liste PS, et une liste ECOLO. Seuls des membres des listes ICr et ECOLO ont été élus. Les uns (quatorze ICr) forment la majorité, qui décide, les autres (trois ECOLO) constituent l'opposition, qui n'a d'autre droit que de faire des propositions ou de critiquer l'action de la majorité.

Le Collège communal

Il comprend :

- **Le bourgmestre** : il est l'élu avec le plus de voix de préférence, dans la liste de la majorité qui a reçu le plus de suffrages. Le bourgmestre préside les réu-

nions du Conseil et celles du Collège. Il est responsable de la mise en œuvre des législations adoptées par des niveaux de pouvoir supérieurs. Il exerce certains pouvoirs de police administrative.

- **Les échevins** : ils sont désignés au scrutin secret par le Conseil communal, après l'élaboration d'un *pacte de majorité*. C'est le document qui fixe les groupes politiques engagés, les noms des bourgmestre, échevins et président de CPAS proposés au vote du Conseil. Nous avons quatre échevin(e)s de la majorité ICr. Une échevine est apparentée PS, un échevin est apparenté cdH et deux autres MR.

- **Le président du CPAS** : il est désigné lors de la signature du pacte de majorité. Il (ou elle) assiste au Conseil communal, mais ne vote pas.

Que fait précisément le Collège ? Il prépare les réunions du Conseil communal et exécute les décisions prises. Pour toute une série de matières, il a d'ailleurs absolument besoin de la validation du Conseil. Mais le Collège exerce aussi la gestion journalière de la commune. Dans ce cadre, il peut faire des choix autonomes, sans concertation. Ni avec le Conseil, ni avec des Commissions communales. De même, de nombreuses compétences, en matière de finances ou d'urbanisme par exemple, relèvent de son seul pouvoir de décision.

Le bourgmestre, les échevins et le président du CPAS sont rémunérés pour l'exercice de leur mandat, selon des barèmes établis par le CDLD. Le traitement du bourgmestre à Chastre, par exemple, équivaut à quatre-vingts pour cent de l'échelon maximal du traitement de notre secrétaire communal. Et les rémunérations des échevins correspondent à soixante pour cent de celle du bourgmestre.

L'administration communale

La gestion quotidienne des affaires de la commune est exercée via l'administration communale. Celle-ci nous accompagne aussi dans nos démarches légales : état civil, enregistrement au titre d'habitant de la commune, permis de bâtir, certificats et déclarations en tous genres, etc. Son « patron » est le **secrétaire communal**, fonctionnaire nommé par le Conseil. Le secrétaire communal est aussi le « notaire » de

Holding Communal

toutes les décisions du Collège, qu'il contresigne. Il se conforme aux instructions du Conseil, du Collège, ou du bourgmestre, selon les attributions de chacun. Le **receveur communal**, quant à lui, est responsable de l'enregistrement des recettes et dépenses, et des comptes annuels. Il est également nommé par le Conseil communal. Il est placé sous l'autorité du Collège.

Les commissions consultatives communales

Nous en bénéficions à Chastre. Ainsi par exemple, la Commission Consultative de l'Aménagement du Territoire et de la Mobilité (CCATM), celle du troisième âge, la commission des personnes handicapées ou celle de l'énergie. Elles émettent des avis sur des sujets spécifiques. Sans qu'elles soient obligatoires dans une commune, elles peuvent devenir un passage obligé pour des accès à des subsides ou des conclusions de dossiers. C'est le cas de la CCATM par exemple.

Le Centre Public d'Action Sociale

Chaque commune est desservie par un CPAS. C'est un organisme autonome – il est censé être à l'abri des interférences politiques – qui veille au bien-être social, médical et psychologique de la population. Le CPAS est administré par un Conseil. Ses membres sont désignés par le Conseil communal au prorata des résultats électoraux.

Les moyens de l'action communale

Les nombres sont indiqués en millions d'euros (Mio euros).

Il ne faut pas rêver, le fonctionnement de la commune a un coût. Il est couvert par des rentrées diverses. Au budget 2011, les recettes ordinaires ont principalement pour origine les impôts et redevances. Leur total atteint 4,24 Mio euros, sur un budget ordinaire de 6,88 Mio euros, soit 62 % de nos recettes. La partie principale de ces impôts provient directement de la poche du contribuable. Ce sont la taxe additionnelle à l'impôt des personnes physiques (IPP) et les « centimes additionnels » au précompte immobilier (PI). À Chastre, le taux additionnel à l'IPP est actuellement de 8 % et la majoration du PI est actuellement de 2.500 centimes additionnels (*). Ces deux derniers postes représentent à eux seuls 3,70 Mio euros, soit 54 % des rentrées communales ordinaires, ou encore 87 % des impôts et redevances.

D'autres revenus proviennent des pouvoirs subsidants, soit directement sous forme de transferts (subsides) ou indirectement, comme avec la Communauté française, qui finance les salaires de nos enseignants communaux. Leurs rémunérations ne sont d'ailleurs pas inscrites au budget communal.

L'affectation de ces ressources est décidée lors du vote du budget communal, une fois l'an. Elle est éventuellement révisée en cours d'année, lors de « modifications budgétaires ». Le budget est fondamental. Il définit à la fois les projets communaux et les moyens nécessaires pour les réaliser.

Gaëlle HUBERT

« Avec le dividende qu'on nous propose [13 %], nous ne prenons pas de risque » (Claude Jossart, cambiste en préretraite, et... bourgmestre bientôt retraité ?)

Le 28 octobre 2009, la commune de Chastre a souscrit une augmentation de capital de 60.702,72 € dans le Holding communal de Dexia s.a., sur proposition de celui-ci. Chastre détenait 1482 parts de capital, et elle s'est engagée pour 1.500 parts supplémentaires. L'engagement était très risqué : le Holding était déjà fort mal en point à cette époque. Aujourd'hui, il est en liquidation. La proposition a néanmoins été acceptée sans discussion par la majorité au Conseil communal, contre l'opposition d'ECOLO.

Les explications de notre bourgmestre, ainsi que les quolibets d'un ancien conseiller communal de la majorité, me résonnent encore aux oreilles, alors qu'ECOLO tentait d'expliquer son refus de voter la proposition. L'augmentation de capital tenait plus de la spéculation que de l'attitude responsable. Mais comme d'habitude, Ecolo a eu droit à une urgence injustifiée, et il n'y a eu ni débat, ni réponse réelle à notre interpellation au Conseil. L'investissement douteux est perdu, et le contribuable Chastrois paiera.

Pourtant... ces quelque 60.000 € d'argent public, votre argent, auraient été bienvenus pour installer des abris à vélos sécurisés près des gares, pour revoir de fond en comble le site Internet communal, ou encore pour boucher les trous dans les routes, aménager une salle pour les jeunes, équiper des plaines de jeux, réaménager des sentiers ou isoler les plafonds dans certains bâtiments communaux. La majorité en place a préféré cautionner des opérations financières aventureuses et contraires à l'éthique. Et les dividendes qui n'arriveront jamais rendront le prochain budget encore plus difficile à boucler.

Andrée DEBAUCHE

à suivre

Voulez-vous en savoir plus ?

Nous sommes évidemment à votre disposition pour des compléments d'information. Et puis, suite au prochain numéro. La commune n'aura bientôt plus de secrets pour vous.

(*) « 2.500 centimes additionnels » au PI signifie que pour un euro (100 centimes) d'impôt immobilier de base, la commune perçoit 25 euros (2.500 centimes) additionnels ; actuellement, l'impôt immobilier de base de la Région wallonne est de 1,25 % du Revenu Cadastral Indexé (RCI) ; la commune de Chastre perçoit donc un impôt additionnel de $25 \times 1,25 = 31,25$ % du RCI.

Remise des choux



Chou rouge

à la majorité et aux majorités précédentes pour la perte de 60.000 €, conséquence des opérations hasardeuses de recapitalisation du Holding communal. Croire qu'on peut avoir confiance en une institution financière qui promet un dividende de 13 %, c'est croire au Père Noël. Investir en bourse n'est décidément pas une gestion « en bon père de famille » mais plutôt une intervention de cambiste ! Ce montant gonfle la perte totale de la commune due à la liquidation du Holding. Cette perte s'élève à près de 200.000 € pour l'ensemble des Chastrois, soit 28,04 € pour chacun de nous.



Chou blanc

au Collège pour sa gestion des bancs « fauteurs de troubles » dans la commune. À Chastre, on aime faire et défaire. Installer des bancs pour les promeneurs et les enlever quelques années plus tard. Ces bancs seraient des lieux de tapage nocturne, quand des jeunes s'y installent en soirée. Cette nuisance pour les riverains est bien réelle et nous la regrettons. Mais faut-il résoudre un problème en en créant un autre ? Aujourd'hui, les promeneurs âgés n'ont plus d'endroit où se poser un moment avant de poursuivre leur route... et une solution pour les réunions tardives et bruyantes des jeunes n'est toujours pas trouvée !



Chou vert...

à tous les Chastrois qui attendent plus ou moins patiemment :

- Un égouttage digne de ce nom (le projet de la rue du Dessus vient de passer à la trappe et ne réapparaîtra que dans le prochain plan triennal des travaux...)
- La fin des travaux dans leur quartier
- La solution aux problèmes de vitesse excessive sur les routes de leur commune
- Le changement vers plus de démocratie participative
- L'alternance aux prochaines élections ?

Mystère à Chastre : le chou rouge était-il orange ?

Suite à la parution de la dernière Feuille de Chou vert n° 26 (avril 2011), le receveur communal de Chastre, Alain Bouchon, a souhaité réagir au chou rouge spécial dont il avait été honoré. Le « contentieux » concerne l'approbation par la tutelle du compte 2009. Il a été effectivement écrit lors de la remise de cette distinction que « ...la tutelle vient de refuser l'approbation de ces mêmes comptes... », en évoquant les comptes 2009.

Le Receveur spécifie « il n'a jamais été question que la tutelle refuse l'approbation des comptes communaux ». C'est vrai. Et c'est d'ailleurs l'occasion de faire un peu de pédagogie.

Les comptes et budgets communaux sont votés par le Conseil communal, mais doivent être ensuite approuvés par une autorité supérieure, qu'on appelle autorité de tutelle. Dans le cas de comptes et budgets communaux, cette autorité d'approbation (dite « spéciale ») est le pouvoir provincial. Les dossiers sont préparés par l'administration régionale (DGO5 du SPW), qui peut proposer à l'autorité provinciale, pour un compte communal par exemple, trois statuts : « Approbation - Approbation partielle - Non-approbation ». Dans le cas qui nous occupe, la tutelle

n'a, effectivement, pas émis d'avis de « non-approbation » car elle n'avait tout simplement pas pu prendre les comptes en considération.

Je corrige donc ma phrase en : « la tutelle n'a pas pu approuver les comptes 2009 de la commune de Chastre, étant donné que l'ensemble des éléments obligatoires lui permettant d'approuver ceux-ci, ne lui avaient toujours pas été communiqués par les responsables chastrois, en avril 2011 ».

Pour info, la tutelle vient (en octobre 2011) d'approuver les comptes 2009 (sic !), malgré un certain nombre de remarques.

In fine, ceci ne change rien au constat d'impéritie que je faisais dans le chou rouge !

Ne parvenir à fournir les éléments

comptables d'une commune que plus d'un an et demi après la fin de l'exercice ne relève pas d'une saine gestion. Comment le dire autrement ?

Que les différents responsables communaux se renvoient ensuite les responsabilités de manière croisée ? Peu importe ! Le résultat global est une commune extrêmement mal gérée au niveau financier, avec un endettement dépassant 200 % de ses recettes (analyse ECOLO, confirmée par Dexia), sans aucun plan de gestion de sa dette, avec une des charges d'endettement par habitant la plus élevée de Wallonie, et démentant évidemment son adage incantatoire maïoral de commune gérée « en bon père de famille »...

Thierry HENKART

Rencontres avec ECOLO Chastre

Dans plusieurs quartiers de Chastre, des rencontres seront organisées entre vous, habitants de Chastre, et des membres d'ECOLO, par le biais d'une balade dans votre rue ou votre quartier. À un an des élections, nous souhaitons parler avec vous de vos souhaits pour notre commune.

En circulant, nous pourrions constater des problèmes, repérer de belles choses de notre patrimoine, voir des réalisations positives ou pointer des petites incivilités.

Une invitation sera diffusée par un toutes-boîtes. Soyez les bienvenus. Nous pouvons aussi vous rencontrer chez vous, quand cela vous convient. Pour cela, merci de nous contacter. Voyez nos coordonnées ci-dessous, ou téléphonez à Daniel Ryckmans, au 010 65 97 05. À bientôt !

Hélène RYCKMANS

Conseillers communaux

Hélène Ryckmans (081 61 34 58)
Andrée Debauche (010 65 68 98)
Thierry Henkart (010 65 06 14)

Conseillers CPAS

Jacqueline Colot (010 65 92 99)
Christian Langerôme (010 65 16 67)

CCATM

Catherine Brusselmans (081 60 05 94)
Jean-Noël Barroo (010 60 17 82)

ALE

Catherine Watteyne (081 60 07 65)
Commission Personne handicapée
Brigitte Gallez (010 65 06 14)

ECOLO.chastre@gmail.com

-

<http://chastre.ECOLO.be>

Éditrice responsable : Andrée Debauche, 8 rue du Piroy, 1450 Chastre